

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-cinq mai deux mille vingt-deux, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Imène BEN CHEIKH – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Alain GIRARD – Thierry CHAUDRON – Maribel AVILES CORONA

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Marilyne HERLIN – Ramzi HAMZA – Josiane DAUTRY – Jinny BAGÉ – Malikat VERA – Mylène DIBATISTA – Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Yann GILBERT – Rhéa SIONIS-HASSOUNI – Seydi BA – Houcine TROUKY – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Christophe DI CICCIO – Nicole DURU BERREBI

ETAIENT REPRESENTES

- **Nathalie BESNIET** est excusée et représentée par Alain GIRARD.
- **Malika LEMBA** est excusée et représentée par Christine JANODET.
- **Renaud LERUDE** est excusé et représenté par Karine BETTAYEB.
- **Kathy GUERCHE** est excusée et représentée par Philippe BOURIACHI.
- **Noëline TANFOURI** est excusée et donne son pouvoir à Brahim MESSACI.

- **Florence AÏT SALAH LECERVOISIER** est arrivée à 19h13.
- **Frank-Éric BAUM** est arrivé à 19h14.
- **Seida BA** est arrivé à 19h27.
- **Stéphanie BARRÉ PIERREL** est arrivée à 19h32.

- **Josiane DAUTRY** quitte la séance à 19h53 (point n° 5-2) et donne son pouvoir à Malikat VERA.

1.1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Imène BEN CHEIKH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

1.2 – Installation de Monsieur Houcine TROUKY, conseiller municipal, suite à la démission de Dahmane BESSAMI.

Nous avons le plaisir d'accueillir Houcine TROUKY qui est, aujourd'hui, officiellement installé dans ses fonctions de conseiller municipal délégué à la sécurité des bâtiments et des établissements recevant du public. Houcine est membre du conseil syndical de la résidence Anotera et était jusque-là également conseiller de quartier. Très impliqué donc dans la vie de sa ville et de son quartier, Houcine succède à Dahmane BESSAMI, qui a démissionné de ses fonctions le 19 avril dernier pour des raisons familiales. Elu au sein du Conseil municipal d'Orly, depuis 2008, membre de la section locale du parti socialiste, Dahmane BESSAMI, qui était le doyen de notre assemblée, a transmis les valeurs du sport à plusieurs générations de jeunes orlysiens en tant que professeur de karaté. Merci à Dahmane de son engagement et bienvenue à Houcine.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2022.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 avril est adopté à l'unanimité.

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

- Madame Nicole DURU BEREBI demande des précisions sur les décisions numéros 158, 159, 257, 258, 271, 275, 286 et 288.
- Monsieur Philippe BOURIACHI demande des précisions sur les décisions numéros 175, 190, 220, 226, 227, 252, 266 et 274.
- Monsieur Brahim MESSACI demande des précisions sur les décisions numéros 157, 173, 174 et 253.

4 - Communications de la Municipalité.

Je souhaite commencer les communiqués de ce mois-ci en rendant hommage à Miss Tic. Artiste, poète, indépendante et féministe engagée, Miss Tic est une grande figure reconnue de l'art urbain, qui a grandi à Orly, aux Aviateurs. C'est Miss Tic qui en 2007, créa la fresque en hommage à Léo Ferré qui domine la façade de la résidence étudiante, place Gaston Viens.

Les dernières semaines ont été riches en événements et en retrouvailles avec les orlysiennes et orlysiens, après presque deux années sans avoir pu nous rencontrer.

Le 11 mai, sous un magnifique soleil, nous avons posé la première pierre du nouveau pôle d'équipements du Quartier Calmette qui comprendra un nouveau groupe scolaire, un centre social, le restaurant seniors et l'IME. Étaient présents à mes côtés Madame la sous-préfète, du Président de l'ANRU, le Président de la Métropole du Grand Paris et le Président du conseil départemental du Val de Marne.

Les enfants des accueils de loisirs ont à cette occasion présenté leurs travaux autour de la personnalité de Rosa Parks, qui sera le nom du nouveau groupe scolaire de ce pôle.

Le 14 mai, nos collègues Roselyne Charlie-Elie Nelson et Imène Ben Cheikh, ont retrouvé en séance plénière le conseil des enfants. Dans le même temps, Seydi Ba a préparé les lycéens orlysiens le souhaitant au Grand Oral du Bac.

Le 21 mai était la journée de la fête du printemps. Cette fête tournée vers la nature et le développement durable a permis aux Orlysiennes et orlysiens de se retrouver, devant la Maison des projets et du développement durable, autour des thèmes liés à l'environnement. Étaient présents notamment la ressourcerie, différentes associations dont la Recyclette du 9-4, qui propose des cycles de seconde main. Petits et grands ont pu profiter de promenades en calèche et d'animations diverses. Nous avons également profité dans l'après-midi dans le parc de la Maison de l'Enfance.

Le 22 mai, j'ai pu féliciter nos seniors pour la qualité de leur désormais traditionnel spectacle au Centre culturel, qui avait pour thème les couleurs du monde.

A l'occasion de la fête des mères, Sana El Amrani a remis aux commerçants les roses offertes par la ville aux commerces de proximité pour leurs clients. Sana a également inauguré le 30 mai l'espace co-working installé dans le centre ancien et soutenu par la Ville.

Le week-end dernier, notre festival Orly en fête a enfin repris du service au cœur de notre magnifique Parc Méliès et les orlysiens y étaient nombreux malgré une météo mitigée. Concerts, spectacles, déambulations, jeux en famille et guinguette proposée par les associations orlysiennes étaient au rendez-vous pour le bonheur de tous. Malgré l'orage de samedi soir qui a contraint à annuler les spectacles de la soirée, nous avons, dès le lendemain, pu en profiter pleinement. Je remercie tous services de la Ville impliqués et mobilisés pour la réussite de cet événement.

Hier, nous étions avec Roselyne Charles Elie Nelson et Maribel Aviles au centre social Andrée Chedid pour l'animation Mercredi ensemble sur le thème des Antilles.

Depuis notre dernier conseil municipal, nous avons rendu hommage :

- Le 21 avril, à l'occasion du 77^{ème} anniversaire de la journée du souvenir de la déportation, aux orlysiens qui furent déportés, à tous les hommes et femmes qui furent arrêtés et transférés au Château Grignon, avant d'être déportés dans les camps de concentration, et à notre Maire Honoraire Gaston Viens, déporté à Buchenwald en juillet 1944.
- Le 8 mai, lors du 77^{ème} anniversaire de la signature de l'armistice qui mettait fin aux combats de la Seconde Guerre mondiale, à tous les déportés et aux soldats engagés dans les combats et morts au front,
- Le 10 mai aux mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, en présence de Madame la Sous-Préfète.

A venir :

- Ce samedi à partir de 11h, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre en partenariat avec le cluster Eaux Milieu Sol invite les orlysiens à l'événement « Tous aux Berges d'Orly ».
- Ce dimanche a lieu le premier tour des élections législatives. Le second tour aura lieu le 19 juin.
- Samedi 18 juin à partir de 14h30, l'association Passerelle Orly Sud en partenariat avec la ville et le conseil de quartiers Est organise la parade de la diversité, les Arts'Viateurs.
- Le 26 juin, le Conseil de quartier ouest propose une balade à vélo au sud de l'aéroport d'Orly.
- Les activités et animations estivales démarreront également bientôt dans le cadre du programme « Orly sous le soleil ».

Enfin, pour votre information, dans le cadre du dispositif canicule, des brumisateurs seront mis en place mardi 14 juin au centre administratif et à Saint Exupéry.

Résultats du vote des rapports :

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

- Groupe AGIR : Noëline TANFOURI, Brahim MESSACI **2 x AGIR**
- Groupe ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR : Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE **2 x ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR**
- Groupe POUR ORLY : Florence AÏT SALAH, Sylvain CAPLIER **2 x POUR ORLY**
- Non-inscrits : Nicole DURU BERREBI, Christophe DI CICCIO

5-1 Suppression de la régie de recettes du Centre municipal de santé MELIES et fermeture du compte de dépôt de fonds au trésor (compte DFT).

Adopté à l'unanimité

5-2 Budget ville- Exercice 2021- Approbation du compte administratif et du compte de gestion-Détermination, affectation et reprise des résultats.

Vote du compte de gestion 2021

Adopté à la majorité

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »

1 abstention : Nicole Duru Berrebi

Vote du compte administratif 2021

Adopté à la majorité

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »

1 abstention : Nicole Duru Berrebi

Vote de l'affectation et reprise du résultat 2021

Adopté à la majorité

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »

2 abstentions : Nicole Duru Berrebi et Christophe Di Cicco

5-3 Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) et Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – rapport d'utilisation sur l'exercice 2021.

L'assemblée municipale a pris acte.

5-4 Fixation des Tarifs 2023 de la taxe de séjour.

Adopté à l'unanimité

5-5 Fixation des Tarifs 2023 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Adopté à la majorité

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »

5-6 Signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP.

Adopté à l'unanimité

5-7 Adoption du Compte administratif et du Compte de gestion du Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de la Ville d'Orly. Détermination, Affectation et reprise des résultats – Exercice 2021.

Vote du compte de gestion 2021

Adopté à la majorité

5 abstentions : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly » et Nicole Duru Berrebi

Vote du compte administratif 2021

Adopté à la majorité

5 abstentions : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly » et Nicole Duru Berrebi

Vote de l'affectation et reprise du résultat 2021

Adopté à la majorité

5 abstentions : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly » et Nicole Duru Berrebi

5-8 Budget Ville : Budget supplémentaire 2022.

Adopté à la majorité

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »
2 abstentions : Nicole Duru Berrebi et Christophe Di Cicco*

6-1 Adhésion de la Ville de Villiers-sur-Marne au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF94).

Adopté à l'unanimité

6-2 Convention de transfert de gestion d'un bien relevant du domaine public de la Ville au profit de la RIVED, situé 43 rue du Docteur Calmette prolongée.

Adopté à l'unanimité

6-3 Création d'une servitude conventionnelle sur la parcelle M 498 (44 Voie Nouvelle) au profit de la parcelle M 125.

Adopté à l'unanimité

6-4 Demande d'instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme sur le secteur Aéroport-Orme du Teil auprès de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Adopté à la majorité

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »

6-5 Approbation des rapports d'activité 2020 et 2021 de la Politique de la ville.

Adopté à la majorité

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »
1 abstention : Nicole Duru Berrebi*

7-1 Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adopté à l'unanimité

7-2 Création d'un service de Police municipale.

Adopté à la majorité

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »

8-1 Délimitation d'un périmètre de surveillance des termites sur la commune d'Orly.

Adopté à l'unanimité

9-1 Actualisation du règlement intérieur des médiathèques municipales.

Adopté à l'unanimité

9-2 Signature de la convention 2022 d'attribution d'une subvention par la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « aide aux festivals » pour le festival des arts de la rue Orly en fête et ses hors les murs d'été.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Nous allons passer aux questions diverses. Comme le prévoit notre règlement intérieur, nous allons reprendre les 5 questions qui n'ont pas pu être traitées lors du dernier conseil car le délai de 30 minutes imparti aux questions diverses était dépassé.

Monsieur MESSACI, merci de poser votre sixième question du Conseil municipal du 14 avril.

Récemment, une pétition concernant la maison de l'enfance a circulé en ligne. Celle-ci est née de la crainte de parents de voir fermer ce centre de loisirs qui exerce une activité de loisirs récréatifs et éducatifs, singulière, très prisée des familles orlysiennes. Il semblerait que vous ayez démenti catégoriquement le projet de fermeture de ce centre de loisirs. Pouvez-vous ici, devant le conseil municipal, réaffirmer cet engagement ?

Pouvez-vous également vous engager à ce que le service rendu à nos enfants dans ce centre, au cadre et aux moyens matériels exceptionnels, soit maintenu, tout comme les moyens humains, matériels et financiers ?

Je donne la parole à Imène BEN CHEIKH pour la réponse.

La maison de l'enfance est un équipement auquel la ville est très attachée et où des générations d'enfants ont pu découvrir des activités dans un cadre exceptionnel. D'ailleurs, elle ouvrira son parc aux familles Orlysiennes avec ou sans animations, dès le 11 juillet, à raison d'un samedi par mois et en fin d'après-midi durant la période estivale. Cette nouveauté a été présentée à l'occasion de la fête du printemps qui s'est déroulée le 21 mai.

La maison de l'enfance a dû suspendre ses activités entre la rentrée de janvier 2022 et les congés d'hiver en raison de la crise sanitaire. Les établissements scolaires n'étaient plus en mesure d'envoyer des classes et plusieurs agents

étaient en arrêt. L'équipement a rouvert aux congés d'hiver et depuis les activités de loisirs fonctionnent normalement.

Monsieur BOURIACHI, votre sixième question du Conseil municipal du 14 avril.

*La compagnie du Sillage est-elle toujours la compagnie résidente du Centre Culturel, quand aura lieu le prochain appel d'offre ?
Jacques Fargearel a-t-il supervisé le Battle d'Orly du 19 Mars 2022 ? Si oui a t'il été indemnisé pour cela, si oui combien ?*

Réponse de Christine JANODET

La convention de résidence de la compagnie du Sillage est en cours de prolongation pour une année supplémentaire. Jacques Fargearel, président de la compagnie, a participé à l'organisation du battle d'Orly. Il n'a pas été indemnisé pour cela.

Monsieur BOURIACHI, votre septième question du Conseil municipal du 14 avril.

Allez-vous attribuer un budget permettant cette année l'organisation du repas du COS ?

Je donne la parole à Farid RADJOUH.

Monsieur Bouriachi, vous étiez présent lors du vote des subventions aux associations lors du conseil du 9 décembre dernier. Rappelez-vous, ce jour-là, le Conseil municipal a attribué une subvention de 25 000 euros au Cos ce qui lui permet d'organiser son repas traditionnel. Le Cos ne l'a pas organisé pour des raisons sanitaires.

Monsieur BOURIACHI, votre huitième question du Conseil municipal du 14 avril.

Pouvez-vous nous rassurer sur le devenir de la maison de l'enfance ?

Réponse de Christine JANODET

La réponse a déjà été donnée par madame Ben Cheick

Monsieur BOURIACHI, votre neuvième question du Conseil municipal du 14 avril.

Pourquoi la municipalité n'assure plus les démarches à domicile d'état civil pour les personnes handicapées et âgées ?

Réponse de Christine JANODET

La sécurisation des actes d'état civil et les moyens numériques alloués par la préfecture ne nous permettent plus d'assurer un service à domicile. Pour pallier cette situation, les personnes handicapées ou âgées peuvent faire appel au taxi social pour venir au guichet unique effectuer leurs démarches.

Nous allons maintenant aborder les questions diverses que vous souhaitez poser à ce conseil.

Monsieur BOURIACHI, votre première question.

Madame la Maire, nos joueuses SF1 de L'ASO Basket, joueront l'année prochaine en Nationale 1, c'est une fierté pour notre ville et pour le sport féminin. Peut-on compter sur la ville pour augmenter la subvention, pour solliciter les entreprises partenaires de la ville pour sponsoriser notre équipe et attribuer des logements en propriété de la ville à destination des futures recrues de notre club ?

Je donne la parole à Hamide KERMANI.

Comme vous, je suis extrêmement fier de la réussite de nos joueuses Orlysiennes. J'ai eu le plaisir de les supporter personnellement comme également plusieurs autres élus de la municipalité. Une demande de subvention exceptionnelle a d'ores et déjà été déposée par la section basket de l'Aso. Nous échangeons régulièrement avec les instances dirigeantes de l'Aso et le président de la section. En effet, pour ce qui est du sponsoring, qui relève du privé, des démarches sont entreprises par le président de la section et soutenues par la ville. Pour le logement des joueuses, aucune demande n'a été formulée à ce jour.

Monsieur MESSACI, votre première question.

Nous sommes informés de nouveaux abattages d'arbres à Méliès. Pouvons-nous savoir pourquoi ?

Je donne la parole à Monsieur CHAZOTTES.

Deux arbres, un érable et un pin, ont été abattus car leur état sanitaire les rendait dangereux notamment en cas de coup de vent ou d'orage comme nous avons pu le vivre samedi dernier lors du Festival Orly en fête. Les services de la ville sont en vigilance constante sur l'état sanitaire des arbres des parcs de la ville.

Madame AIT-SALAH, votre question.

Lors du premier tour des élections présidentielles, les Orlysiens ont voté à 47,3% pour Jean-Luc Mélenchon faisant de son mouvement la première force politique de notre ville. Nationalement celui-ci obtenait 21,95 % des suffrages exprimés pas assez suffisant pour passer au deuxième tour.

Au lendemain des élections présidentielles, les forces de gauche du pays optaient pour une stratégie politique inédite et historique, celle de la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale afin de contrer les politiques sociales et environnementales régressives annoncées par Emmanuel Macron et enrayer le développement des idées de l'extrême-droite.

Ce rassemblement des forces de gauches a permis de présenter aux prochaines élections législatives des 12 et 19 juin 2022, un programme de 650 mesures, ainsi que des candidats et des candidates qui le défendront à l'Assemblée Nationale une fois élus comme le fera la candidate de la NUPES de notre deuxième circonscription, Clémence Guetté.

En cas de victoire majoritaire à l'Assemblée Nationale des candidats et candidates de la NUPES, Jean-Luc Mélenchon pourrait être nommé au poste de Premier ministre pour diriger le pays dans le cadre d'une cohabitation avec le président Macron. Cela serait bénéfique à Orly pour les services publics, le pouvoir d'achat des orlysiens et orlysiennes, pour les plus vulnérables et pour répondre aux défis climatiques et sociaux qui devraient nous concerner toutes et tous.

Madame Janodet, pourquoi n'avez-vous pas rejoint la NUPES : son programme et sa candidate, alors qu'une majorité d'Orlysiens et d'Orlysiennes appellent de leurs vœux, leurs victoires ?

Réponse de Christine JANODET

Madame Ait Salah, je n'ai effectivement pas rejoint la NUPES. Comme je n'ai pas non plus appelé à voter lors des présidentielles pour Jean-Luc Mélenchon. Je ne partage pas les propos de Jean-Luc Mélenchon sur les questions européennes et sur le nucléaire et tout récemment ceux à l'égard des forces de l'ordre. Pour autant, et la composition de ma majorité en est l'illustration concrète, je porte haut les valeurs de gauche. Nos politiques sociales et de solidarité le démontrent au quotidien. Dès lors, j'espère que les représentants des forces de gauche seront élus dans leurs circonscriptions et ce, afin de peser à l'assemblée nationale.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question.

Madame la Maire, est-il possible de mutualiser le Club House du Complexe Beltoise entre l'ASO Football et l'ACO ? En effet il est de coutume pour tous les clubs de France respectant le Fairplay d'offrir une collation d'après Match au club visiteurs, malheureusement l'ACO étant dépourvu de local n'a pas la possibilité de le faire.

Réponse de Christine JANODET

Je suis en contact depuis plusieurs semaines avec les membres du bureau de l'Aco et tout particulièrement le trésorier. Ensemble, nous avons évoqué l'accès au club house dans le cadre d'une convention de mise à disposition du stade Beltoise.

Madame AIT-SALAH, votre deuxième question.

Y a-t-il eu une réponse concernant la zone classée zone de protection naturelle au bois Grignon ?

Réponse de Christine JANODET

Si vous faites état de la discussion qui s'est tenue lors du conseil municipal du 10 février autour d'un éventuel classement du Bois Grignon en zone humide, mon cabinet vous a adressé par mail le 8 avril les éléments de réponse. Je vous les redonne ici ce soir : lors de la révision du PLU, la ville a fait réaliser des diagnostics sur la question des zones humides. Ce diagnostic s'est appuyé sur la décision du Conseil d'Etat de 2017 qui pose que deux critères cumulatifs doivent exister pour

l'identification d'une zone humide : 1 Des sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et 2 La présence de plantes hydrophiles lorsque de la végétation existe de manière spontanée. Le Bois des Roses, à ce titre, n'est pas classé en Zone humide.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question.

Madame la Maire, le dimanche 15 mai à partir de 9h45 un hélicoptère a participé pendant 3h00 au changement des climatiseurs du Centre Commercial Orlydis, aucunes informations pour prévenir les riverains ni dans les boites aux lettres, ni sur le site de la ville, ni sur les Réseaux Sociaux de la ville, étiez-vous au courant des manœuvres d'hélitroyage ? Si oui pour quelles raisons aucune information n'a été diffusée auprès de la population ?

Réponse de Christine JANODET

Nous avons été informés par Leclerc et effectivement nous n'avons pas communiqué sur cette opération de pose de climatisation. D'ailleurs, aucun orlyisien ne nous a contacté pour nous faire part de son inquiétude. Et puis par ailleurs, je savais pouvoir compter sur vous et votre talent de reporter.

Monsieur CAPLIER, votre troisième question.

Contrat de nettoyage et d'entretien de la fontaine du Parc de l'oiseau : l'entreprise qui avait le contrat semble avoir fait faillite. Qui va prendre le contrat ? Pouvez-vous faire installer un panneau « Eau non potable » parce qu'il nous est remonté que des enfants assoiffés par le jeu, y boiraient ?

Je passe la parole à Jean-François CHAZOTTES.

Je vous confirme que l'entreprise n'a pas fait faillite. Madame la Maire a eu cette semaine M. Duval, le gérant de l'entreprise, avec qui elle a échangé sur la maintenance dans le cadre du contrat d'entretien. Par ailleurs, un panneau eau non potable est bien installé. Un plus grand panneau était installé devant le canyon et a été malheureusement vandalisé. Tout comme aujourd'hui, la passerelle et l'échelle qui mènent au jeu géant. J'ai donc décidé pour la sécurité des enfants de fermer l'accès au jeu le temps de le faire réparer. Selon les premières indications des services, le coût des réparations devrait être élevé.

Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question.

Madame la Maire, pensez-vous qu'il est possible d'installer des toilettes sèches dans les différents parcs de la ville ?

Je donne la parole à Jean-François CHAZOTTES.

Nous y avons pensé et nous y pensons toujours. Mais ce type d'équipement pose des problèmes d'entretien, de vandalisme et de coût. Donc, il nous faut bien évaluer les avantages et les inconvénients de toilettes sèches et à ce jour, nous sommes toujours en réflexion.

Madame AIT-SALAH, votre quatrième question.

Concernant l'entretien des écoles, des travaux sont attendus : fenêtres à réparer, remplacer, fissures dans les murs... Des parents d'élèves de différentes écoles et professeurs indiquent que les conseils d'école annoncent des reports de travaux d'années en années : pourquoi ? Quels travaux sont programmés cet été ? Pouvez-vous nous communiquer les dates relatives aux destructions et reconstructions des écoles concernées ?

Je donne la parole à Imène BEN CHEIKH.

Les travaux dans les écoles sont établis annuellement via des visites techniques sur site en présence des services techniques, la direction d'école et les affaires scolaires. L'arbitrage municipal priorise les travaux de mise en sécurité ou de mise en conformité. L'arbitrage tient également compte des projets à venir de rénovation, reconstruction des groupes scolaires. Les petits travaux de maintenance sont quant à eux programmés tout au long de l'année. Pour ce qui est de votre deuxième question relative au programme d'investissement scolaire, le calendrier prévisionnel est le suivant. En 2023, la réhabilitation et l'agrandissement de l'école J. Moulin maternelle sera terminée. En 2024, le nouveau groupe scolaire Rosa Parks sera livré. En 2025, sera programmée la livraison de J. Moulin élémentaire. Pour le groupe scolaire Romain Rolland, une étude doit être relancée pour en définir les besoins éventuels. Pour la suite, j'utiliserai le conditionnel. En 2026, devrait être livré le nouveau groupe scolaire des 15 Arpents, puis en 2027, devrait être livrée le nouveau groupe scolaire Joliot Curie.

Après 2027, resteront les opérations de démolitions-reconstructions Marcel Cachin et Paul Eluard maternelle. Pour l'heure, il n'est pas possible de s'engager sur un échéancier.

Monsieur CAPLIER, votre cinquième question.

Concernant Arêches, différents professionnels encadrants les enfants témoignent du déclin des propositions d'activités à Arêches et de problèmes de préparation des classes de découverte. Pouvez-vous nous éclairer sur cette situation ?

Je donne la parole à Imène BEN CHEIKH.

Les programmes d'activités socioculturelles mis en place à Arêches ont dû être repensés en raison de la crise sanitaire. Concernant les classes transplantées, elles bénéficient des activités physiques et sportives adaptées à l'environnement : ski, randonnée en raquettes ou pédestre et/ou initiation-randonnée à VTT. Par ailleurs sont proposées des visites socioculturelles sur la découverte du milieu : parcours faune/flore, coopérative laitière. Ces mêmes activités sont proposées dans le cadre des séjours de vacances auxquels s'ajoutent des projets d'animation thématiques : astronomie, land-art, sensibilisation à l'anglais etc. Quant à la préparation de ces séjours, la ville continue de tenir plusieurs rendez-vous préparatoires avec l'inspection de l'Éducation nationale, les enseignants candidats et les familles.

Monsieur MESSACI, votre sixième question.

Lors de la dernière concertation avec les citoyens sur l'ANRU, en visio, pendant le confinement, vous aviez parlé de programmer une nouvelle concertation ; quand

aura-t-elle lieu ? L'augmentation des prix des matériaux et la crise du logement justifient cette nouvelle concertation attendue des Orlysiens.

Réponse de Christine JANODET

La dernière concertation qui a eu lieu sur le nouveau projet de renouvellement urbain revêtait un aspect réglementaire préalable aux dossiers de création et de modification de la ZAC de la Pierre-au-Prêtre et de la ZAC Aurore. Cette étape réglementaire a fait l'objet d'un bilan de la concertation. Les étapes d'information et de concertation en cours et à venir portent sur les différentes opérations du nouveau projet de renouvellement urbain, le groupe scolaire Rosa Parks, le centre social Pablo Neruda, l'IME Robert Desnos, la future médiathèque des Navigateurs, le prolongement du parc Mermoz. En parallèle du NPRU, une concertation a été lancée sur le parc des Saules. Au sein de la maison des projets et du développement durable, des permanences d'information et d'échange se tiennent tous les mardis et vendredis après-midi sur l'ensemble des projets urbains de la ville. Enfin, au second semestre, des réunions d'informations auront lieu sur les secteurs sud Navigateurs et pointe Aviateurs. Par ailleurs, je vous confirme que la crise du logement existe et qu'il nous faut continuer de construire. Je vous confirme aussi que l'envolée du prix des matériaux est un problème d'importance qui impacte les projets de construction.

Madame AIT-SALAH, votre septième question.

Quels sont les nombres de logements sociaux détruits et reconstruits à l'heure actuelle (réponse en suspens depuis le CM du 14/04) ?

Réponse de Christine JANODET

Nous n'avons pas retrouvé dans le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril votre question. Toutefois, concernant la convention du NPRU signée en septembre 2019, elle comprend : 543 démolitions.

Dans le cadre du 1 pour 1, c'est à dire pour une démolition, une reconstruction de logement, l'Anru n'accepte pas ordinairement de reconstruction dans le QPV. Pour autant, nous avons obtenu de façon dérogatoire de pouvoir reconstruire 2/3 des logements démolis à Orly : 1/3 sur site en QPV, 1/3 dans le diffus et 1/3 hors Orly. Dans ce cadre, 145 logements ont déjà été reconstruits pour permettre le relogement.

Par ailleurs, au total, dans l'ensemble des projets urbains, ce sont plus de 900 logements sociaux qui seront construits.

Pour parfaire votre information, nous organiserons lors du prochain conseil municipal de juillet une présentation sur le NPRU.

Monsieur MESSACI, votre huitième question.

Pourquoi avoir proposé Valophis pour le rachat des appartements du plan de sauvegarde de la résidence ANOTERA alors que la région proposait un autre bailleur ?

Je donne la parole à Alain GIRARD.

Un autre opérateur ayant déjà réalisé du portage sur d'autres copropriétés avait été proposé par l'Etat, et non par la région. Il s'agissait de la CDC habitat. La ville a rencontré cet opérateur qui n'a pas souhaité s'engager dans ce projet. La ville a donc demandé à Valophis de réaliser le portage. Cela permettra aux ménages qui souhaitent rester dans leur logement de bénéficier de loyers maîtrisés (plafond PLI soit environ 13€/m²) et à ceux qui le souhaitent d'être relogés plus facilement dans le parc social.

Monsieur MESSACI, votre neuvième question.

Un plan de sauvegarde devrait prochainement être mis en place pour les propriétaires de la résidence du Nouvelet. Est-ce que les rachats seront effectués par Valophis ou un autre bailleur ?

Je donne la parole à Maribel AVILES CORONA.

La résidence du Nouvelet, n'étant pas dans la même situation de dégradation qu'Anotera, ne bénéficiera pas d'un plan de sauvegarde mais d'une Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat, l'OPAH. C'est un dispositif global permettant également de bénéficier des subventions à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, l'ANAH. Cette convention permettra une aide à la gestion et des réhabilitations techniques et thermiques de qualité. L'objectif de signature de la convention OPAH est fixé pour le second semestre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 23h23.

La secrétaire de séance
Imène BEN CHEIKH



La Maire d'Orly
Christine JANODET

